



ARRETE DRH 2026 - 1766

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MADAME LISA DERFLA –  
7<sup>ème</sup> ADJOINTE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
**VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Lisa DERFLA au rang de 7<sup>ème</sup> adjointe** au maire.  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /** - Madame Lisa DERFLA est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives à la culture pour tous, à l'animation culturelle et au développement de la culture dans les quartiers.**

A ce titre, elle est notamment chargée, en lien avec l'élu en charge du patrimoine culturel, les élus de quartiers et l'élu en charge de l'animation :

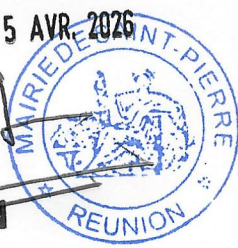
- de définir les orientations de la politique culturelle de la commune favorisant le rayonnement du territoire ;
- de mettre en œuvre les actions concourant au développement culturel ;
- de promouvoir les animations culturelles sur tout le territoire ainsi que leur cohérence ;
- d'assurer la gestion des équipements culturels (Le Kerveguen, médiathèques, salles de musique, etc.) ;
- de représenter la commune auprès de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des acteurs culturels ;
- de favoriser la diffusion des savoirs et la valorisation des cultures.

**ARTICLE 2 /** - Madame Lisa DERFLA reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3 /** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR 2026  
Le Maire,

Le Maire  
**David LORION**



Notification faite le 15 AVR. 2026.  
Signature

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260416-DRHAR26\_1766-AU  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026